

FOREST



DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2013 – 2018

La nouvelle majorité PS-Ecolo-FDF mise en place à Forest est déterminée à offrir à l'ensemble de ses habitants des services communaux de qualité, un cadre de vie agréable, des espaces verts et des rues propres, la sécurité publique, l'égalité des chances, la cohésion sociale et la convivialité au sein des différents quartiers.

Le contexte actuel se caractérise à la fois par un climat économique dégradé et par une forte poussée démographique : deux enjeux qui entraîneront pour la commune une augmentation de la demande de services, tant individuels que collectifs. Vu la situation critique des finances communales, il faudra donc faire mieux avec autant – voire moins – de moyens.

Pour mettre en œuvre les dispositifs et initiatives indispensables à la concrétisation des objectifs fixés, deux préalables apparaissent incontournables : une administration communale efficace et une capacité financière suffisante.

TABLE DES MATIERES

GESTION COMMUNALE	3
FINANCES	3
INFORMATION & PARTICIPATION	4
ACTION SOCIALE	4
SÉCURITÉ	4
PROPRETÉ PUBLIQUE	5
MOBILITÉ, STATIONNEMENT & ESPACE PUBLIC	5
LOGEMENT & PROPRIÉTÉS COMMUNALES.....	6
URBANISME, ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE.....	7
REVITALISATION DES QUARTIERS.....	7
PETITE ENFANCE	8
ENSEIGNEMENT	8
ACCUEIL XTRASCOLAIRE	9
JEUNESSE.....	9
AÎNÉS, HANDICAP & PERSONNES A MOBILITE REDUITE (P.M.R.).....	10
SANTÉ	10
CULTURE.....	11
SPORT	11
ECONOMIE & COMMERCE.....	11
EMPLOI.....	12

GESTION COMMUNALE

L'administration se doit d'être accueillante, performante, neutre et exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. Les services en contact avec le public veilleront à servir les citoyens de manière adéquate, tant en français qu'en néerlandais.

Pour garantir l'efficacité des services et motiver le personnel, notre administration devra au plus vite ajuster l'organigramme et le cadre du personnel en fonction des besoins, afin de refléter les différentes fonctions stratégiques et d'établir clairement les liens hiérarchiques. Les procédures d'engagement d'un secrétaire communal à titre définitif et d'un responsable des ressources humaines seront lancées à brève échéance et les procédures d'évaluation du personnel systématisées.

Dans un souci d'efficacité et de justice, les procédures de contrôle seront améliorées tant au niveau de l'administration communale que du CPAS.

La gestion des marchés publics communaux exigeant un niveau élevé de compétence juridique, le regroupement des compétences internes à l'administration au sein d'un service transversal spécialisé sera étudié.

La rénovation prochaine de l'hôtel communal offrira l'opportunité de redéployer les services administratifs, afin d'améliorer le confort de travail, l'efficacité et la qualité d'accueil des citoyens.

Le guichet électronique (IRISbox) sera développé et promu pour une meilleure accessibilité des services communaux au public ne pouvant se déplacer durant les heures habituelles de travail.

FINANCES

Tendre vers l'équilibre financier constitue à la fois une obligation légale et un impératif pour assurer la pérennité et la qualité des services à la population. L'effort de rigueur doit être partagé par tous les services et institutions. Les services obligatoires et les missions de base de la commune devront être assurés prioritairement. L'administration devra se montrer plus proactive au niveau des recettes de transfert (projets subsidiés, etc.), depuis la recherche active de subsides jusqu'à l'aboutissement du dossier et l'introduction des pièces justificatives. Les procédures de recouvrement feront l'objet d'un suivi rigoureux. La création d'un service transversal de recherche et de gestion des subsides sera étudiée.

Par ailleurs, une réflexion approfondie sera menée sur l'ensemble des recettes de la Commune ainsi que de leur structure, de leur perception et de leur efficacité.

La stratégie d'investissement donnera la priorité aux investissements permettant de générer des économies à moyen et long terme.

Les structures para-communales devront être soutenues au niveau du contrôle de gestion afin que l'essentiel de leurs moyens soient consacrés à leurs missions de base.

Des économies d'échelle seront recherchées notamment par le biais de marchés groupés avec d'autres communes ou le CPAS (achat de matériel ou de mobilier, fournitures énergétiques, etc.).

La commune pourra recourir à des partenariats public-privé ou au mécénat, si ces techniques permettent de dégager des économies par rapport à d'autres formes de financement et tout en garantissant la maîtrise du projet par la commune.

INFORMATION & PARTICIPATION

La participation citoyenne sous toutes ses formes sera encouragée et soutenue par la commune, au-delà des prescrits légaux : concertations, consultations populaires, expériences de « budget participatif », conseils consultatifs, Code de la participation locale, etc.

Le fonctionnement du Conseil communal sera rendu plus transparent et plus didactique pour tout citoyen s'intéressant à la gestion communale.

Le site Internet de la Commune sera modernisé et rendu plus accessible (label « anysurfer »), plus convivial et plus participatif : formulaires en ligne, commissions de concertation, annuaires, informations pratiques, cyber-lettre, etc.

Il sera veillé à améliorer l'information aux riverains et la coordination en matière de chantiers de travaux publics, afin d'éviter les désagréments récurrents pour les habitants.

ACTION SOCIALE

La première priorité restera d'assurer d'abord l'émancipation matérielle et sociale, des habitants les plus défavorisés, conformément aux objectifs de justice sociale et de solidarité au sein de la commune. Les multiples dispositifs de la politique de cohésion sociale, de réinsertion et d'intégration socio-professionnelle seront développés (cours d'alphabétisation, de français langue étrangère et de néerlandais, soutien scolaire, parcours d'intégration, solidarité intergénérationnelle, égalité des genres et des chances, etc.), en impliquant activement les demandeurs de ces processus afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine et de s'intégrer à la vie locale.

Au niveau des dépenses d'aide sociale, le CPAS doit faire face à un nombre toujours plus élevé de demandes, dues notamment à l'accroissement de la pauvreté et aux reports de charge (sanctions de l'ONEM). Une gestion administrative et financière rigoureuse, dans un souci de maîtrise des dépenses, permettra de donner la priorité aux besoins de base afin d'aider au mieux un maximum de personnes.

La lutte contre la fracture sociétale sera menée tout particulièrement dans les quartiers les plus précarisés.

SÉCURITÉ

La présence policière et des gardiens de la paix doit être renforcée, particulièrement au niveau du rôle des agents de quartier et du développement d'une réelle capacité d'intervention décentralisée au sein de la Zone de police. Toutes les pistes permettant de limiter la surcharge de travail pour la police (due à la présence des prisons, surtout en cas de grève, ou aux événements organisés à Forest National) seront explorées au niveau de la Zone de police.

Cette présence de terrain a pour but l'amélioration de la vie quotidienne et du cadre de vie, ce qui nécessite une attention particulière envers la répression des infractions au code de la route (vitesse, stationnement, respect des sens uniques), particulièrement aux abords des écoles, des crèches, des maisons de repos et dans les zones résidentielles, ainsi qu'en matière de propreté publique et d'environnement.

Les sanctions administratives communales seront appliquées en privilégiant autant que possible une optique réparatrice et éducative (médiation, peines alternatives). Elles viseront à lutter contre le sentiment d'impunité.

Les citoyens devront être mieux informés des différents dispositifs existants et des personnes de contact : fonctionnement de la zone, règlements de police, techno-prévention, réductions fiscales pour les dépenses de sécurisation, etc.

Au niveau de la Zone de police Midi, sera proposée l'installation d'un système Télé-Police pour les professions à risque et certains commerçants. Le système de caméras de surveillance (fixes ou mobiles) sera renforcé sur certains points noirs (petite délinquance, dépôts clandestins, etc.).

La commune interpellera régulièrement la STIB et les autres niveaux de pouvoir concernant la sécurité dans les stations et sur les lignes de transports en commun.

Une politique de lutte contre les violences conjugales sera mise en œuvre, notamment par le biais de campagnes sensibilisation et d'information du public sur l'existence de structures d'aide et d'écoute des victimes (numéro d'appel, etc.).

Les infractions, tels que les insultes sexistes et autres agressions sexistes, faites aux femmes seront réprimées.

PROPRETÉ PUBLIQUE

La propreté publique est un enjeu majeur mis en exergue par la plupart des habitants. Tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour engranger des résultats seront engagés, en articulant les axes préventif (sensibilisation), répressif (amendes) et proactif (la propreté entraînant la propreté). L'organisation des services communaux concernés sera revue pour accroître l'efficacité et la réactivité, notamment au niveau de l'enlèvement des dépôts clandestins, de la vidange des poubelles publiques, du détagage et de la dératisation.

Un service de week-end pour les endroits de grand passage sera envisagé. Des poubelles de tri pour le recyclage des déchets seront placées dans certains endroits publics ou d'utilité publique.

La collaboration avec les services de police et de prévention sera nécessaire.

La cellule répressive sera renforcée pour mener des actions de lutte contre les incivilités et aboutir à des sanctions.

MOBILITÉ, STATIONNEMENT & ESPACE PUBLIC

Tout projet important de réaménagement de voirie fera l'objet d'une étroite concertation avec les riverains concernés. Il sera veillé à ce que les chantiers soient coordonnés et n'engendrent qu'un minimum de nuisances pour les riverains.

L'espace public doit être géré et partagé équitablement, dans le respect de tous les usagers, en encourageant notamment les formes de mobilité active (aménagements piétonniers et cyclables sécurisés, éclairage public suffisant, parkings vélos, sens uniques limités, balades organisées, etc). L'amélioration de l'offre de transports en commun sera discutée avec la STIB et la SNCB afin de mieux

prendre en compte les intérêts des Forestois : fréquences, correspondances, aménagement des arrêts, accès direct au centre de Bruxelles depuis Forest. Les nuisances du dépôt de trams Marconi seront limitées autant que possible.

Le plan de stationnement, qui a pour objectifs de faciliter le stationnement riverain et de diminuer la pression automobile, sera évalué périodiquement. Il s'inscrira dans le cadre du plan régional de stationnement et sera adapté le cas échéant. Le stationnement sauvage et gênant sera sanctionné, tout comme les zones de recul utilisées comme stationnement. La problématique du stationnement des poids lourds sera prise en compte.

Des contacts seront pris pour faciliter le stationnement nocturne avec les commerces et entreprises locaux, avec une attention particulière pour les abords de Forest National.

En matière de gestion de l'espace public, un programme de réfection des trottoirs et des voiries sera établi, l'éclairage public sera adapté dans un souci de sécurité et d'économies d'énergie.

LOGEMENT & PROPRIÉTÉS COMMUNALES

La politique de logement s'inscrit dans les objectifs régionaux en matière de logement public et doit s'appuyer sur les subsides et dispositifs régionaux ainsi que sur les moyens légaux existants pour apporter une solution aux citoyens de plus en plus nombreux à éprouver des difficultés à se loger dans des conditions décentes.

Les bâtiments et terrains communaux devront être mieux valorisés, dans l'optique d'un meilleur service au citoyen. La création d'une régie foncière sera envisagée pour gérer les bâtiments communaux afin de mieux répondre aux besoins et demandes.

Le Guichet Information Logement restera un instrument de la politique communale en la matière : diffusion de l'information, orientation dans les démarches, établissement d'un cadastre des logements disponibles, inoccupés ou abandonnés, etc. La commune fera également appel aux dispositifs et possibilités de subsides existant au niveau régional.

L'Agence Immobilière Sociale de Forest est un outil pertinent pour solliciter les bailleurs privés et accroître l'offre de logement à la location ; elle sera donc soutenue par la commune, notamment par le biais d'une campagne d'information ciblant les propriétaires-bailleurs.

En outre, la politique communale du logement comprend de nombreux volets : cadastre et valorisation du patrimoine communal, lutte contre les logements insalubres ou inoccupés, lutte contre les marchands de sommeil, logements d'urgence et de transit, etc. La commune doit coordonner et optimiser les acteurs actifs en matière de logement (AIS, Foyer forestois, CPAS, sociétés de logements sociaux présentes à Forest, SLRB, Fonds du Logement...). La commune sera attentive à saisir les opportunités de création de nouveaux logements (avec des partenaires financiers publics ou privés) : futur développement du site des prisons, droit de gestion public par l'entremise régionale, etc. De même, vu la saturation chronique du secteur du logement social, les formes alternatives de cohabitation seront soutenues (logements communautaires, habitat groupé, etc.), ainsi que des procédures assouplies pour la rénovation de logements existants ou encore l'encouragement de la mobilité volontaire.

URBANISME, ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Un bon aménagement des espaces publics, une revitalisation des quartiers les plus fragilisés, le développement de projets immobiliers et de logements dépendent largement d'une politique urbanistique efficace et dynamique, menée en bonne coordination avec la politique des Travaux publics, du Logement, etc.

Priorité sera donnée aux aménagements favorisant l'intégration des quartiers dans le tissu urbain ainsi que l'éclosion d'une vie de quartier dynamique.

La lutte contre les infractions urbanistiques devra être amplifiée (zones de recul, antennes paraboliques, constructions sans permis, etc.).

Concernant les nombreux espaces verts communaux, l'accent sera mis sur l'entretien régulier et coordonné ainsi que sur la gestion différenciée des plantations et espaces verts communaux. La végétation existante sera préservée et les arbres dangereux, mort ou malades seront abattus et remplacés. L'entretien, la propreté et la sécurité des plaines de jeux et équipements sportifs seront assurés.

La lutte contre les inondations s'opérera tant au niveau des causes (urbanisme, imperméabilisation des sols, etc.) que des dispositifs structurels (bassins d'orage et de rétention, citernes, toitures vertes, etc.), conformément au plan communal en la matière. La commune veillera à ce que la rénovation ou à tout le moins le curage du réseau d'égouts fasse l'objet d'un programme concret et d'un suivi correct par Hydrobru.

La mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21 se poursuivra progressivement.

Les principes d'utilisation rationnelle de l'énergie seront appliqués de façon transversale : bâtiments, charroi, centrale d'achats, marchés conjoints, revitalisation des quartiers, etc.

L'audit énergétique sera étendu à l'ensemble des bâtiments de la commune, du CPAS et du Foyer Forestois, afin d'alléger la facture énergétique et l'empreinte écologique.

L'alimentation saine et durable fera l'objet d'actions de sensibilisation et les projets de potagers collectifs, jardins groupés, compostage de quartier seront encouragés.

Concernant le site de la prison de Forest, une réserve foncière de quelque 10 hectares disponible en 2018 : la réflexion quant à l'avenir de ce site doit débiter dès à présent.

REVITALISATION DES QUARTIERS

La politique de rénovation des quartiers les plus fragilisés sera renforcée, notamment au travers des 3 contrats de quartier dont Forest bénéficie à l'heure actuelle :

- Saint-Antoine (CQSA)
- Primeurs/ Pont de Luttre (CQPPL)
- Albert / Marconi (CQDA)

En collaboration avec les habitants, la commune veillera à la pérennisation et à la bonne utilisation dans le futur de l'ensemble des nouveaux espaces créés via les contrats de quartier afin que ceux-ci apportent une réelle plus-value pour l'ensemble de la population.

Il sera également veillé à élargir la dynamique de revitalisation des quartiers au-delà des périmètres des contrats de quartier via un réel projet de planification urbaine concernant l'ensemble de la commune (Forest-Centre, Altitude Cent, etc.).

PETITE ENFANCE

Le nombre de places accessibles en crèches sera augmenté, sans négliger le déploiement d'autres formes d'accueil permettant d'augmenter le taux de couverture : accueillantes à domicile, halte-garderie, garde d'enfants malades, etc.

La procédure d'inscription en crèche sera simplifiée, par la création d'un guichet unique centralisant toutes les demandes. On veillera à réserver certaines places aux demandeur(euse)s d'emploi en formation ou en recherche active d'emploi.

Les bonnes pratiques seront promues dès le plus jeune âge : menus équilibrés, fruits et légumes frais de saison, etc. De même, les travaux de transformation ou de rénovation des crèches intégreront dans la mesure des moyens disponibles la dimension environnementale (utilisation rationnelle de l'énergie, choix de peintures naturelles, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé, etc.)

La coordination et la concertation entre les différents acteurs de la petite enfance seront encouragées, notamment par le biais de rencontres thématiques, ainsi que par la promotion des programmes de formation de l'ONE.

On veillera à la promotion d'initiatives nouvelles, originales ou différentes, au sein des milieux d'accueil communaux : expériences intergénérationnelles, accueil d'enfants handicapés, découverte de la lecture, de l'art, de la psychomotricité, etc.

ENSEIGNEMENT

Afin de répondre au défi démographique, priorité absolue sera donnée à la rénovation des bâtiments scolaires et à l'augmentation de l'offre de places dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, francophones et néerlandophone, en concertation avec l'ensemble des pouvoirs organisateurs : commune (rénovation ou extension des écoles communales, réaffectation de bâtiments communaux en école, etc.), Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté flamande et Région bruxelloise.

Le principe de gratuité sera l'objectif de la commune. La lutte contre l'échec et le décrochage précoce devra permettre au plus grand nombre d'obtenir le CEB.

L'accent sera mis sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage de la première langue (avec remédiation systématique en français pour les allophones), puis de la seconde langue (éveil aux langues dès la maternelle, immersion, échanges entre enfants francophones et néerlandophones).

L'école continuera à promouvoir dès le plus jeune âge l'éducation aux valeurs d'humanisme, de citoyenneté, d'égalité et de solidarité. Elle accordera un soin particulier à l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'au respect de l'environnement (économies d'énergie, propreté publique, tri des déchets, potagers, etc.), et ce, en impliquant directement les élèves.

La mobilité douce et l'usage du vélo seront encouragés : trajets en groupe par quartiers, passage du « brevet du cycliste » en fin de cycle primaire, parking vélo adéquat.

En dehors du temps scolaire, les infrastructures scolaires pourront être mises à disposition sur demande d'acteurs culturels, sportifs ou socio-éducatifs locaux.

La participation des parents, élèves, enseignants, sera encouragée, en bonne intelligence avec les directions, au travers des associations de parents et conseils de participation.

Le personnel enseignant sera sensibilisé aux besoins spécifiques de certains enfants (dyslexie, troubles de l'attention, handicaps divers, hauts potentiels, etc.).

Des expériences de tutorat seront proposées afin que les enseignants plus expérimentés puissent faire bénéficier les plus jeunes de leur précieuse expérience.

La commune sera attentive à ce que l'offre d'enseignement secondaire soit renforcée sur son territoire, en conformité avec les attentes des parents.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Les activités extrascolaires viseront à s'adapter au mieux aux attentes et besoins des familles (accessibilité, modicité, variété, horaires, etc.).

Il sera mieux tenu compte des enfants dans les politiques d'aménagement du territoire et de mobilité : espaces verts et de loisirs, déplacements à pied ou à vélo, etc.

Une attention particulière sera accordée aux familles monoparentales, notamment par des initiatives concernant les mères isolées : lieux d'écoute et de parole, bourses aux vêtements, jouets et accessoires de puériculture, etc.

Les rencontres intergénérationnelles seront favorisées, notamment en organisant des activités en commun rassemblant crèches, écoles et maisons de repos.

Côté néerlandophone, l'optique « Brede School » soutenant les écoles dans la mise en place d'activités extrascolaires sera poursuivie.

JEUNESSE

Forest compte un nombre important de jeunes : ils incarnent l'avenir de la commune, celle-ci se doit de leur permettre de devenir des *c.r.a.c.s.* (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires) et de s'épanouir tant sur le plan individuel que collectif, dans tous les domaines : instruction, formation, emploi, sports, culture, loisirs, etc.

L'accès de tous les jeunes aux installations communales sera garanti, quelles que soient leurs ressources. Des outils de communication ciblés seront développés et la création d'un « guichet unique jeunes » sera envisagée.

L'émergence de projets collectifs sera favorisée par le biais d'une coordination des différentes structures jeunesse forestoises (antennes de la Maison des Jeunes, de l'Aide en milieu ouvert).

AÎNÉS, HANDICAP & PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE (P.M.R.)

La commune favorisera les échanges entre aînés ainsi que les activités permettant de tisser des liens entre les différentes générations (volontariat, mentorat, thés dansants, projets avec les écoles, les maisons de quartier, les centres pour aînés, etc.).

Les services de proximité seront maintenus et développés : aide à domicile, garde à domicile, télésecours, accompagnement social et administratif, aide à l'écriture, chèques-taxis, etc.

Au niveau du logement, les services de soutien visant au maintien à domicile seront pérennisés (aide familiale, ménagère, etc.). Les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés ou intergénérationnel seront soutenues. Le projet de centre de soins de jour sera poursuivi.

Au-delà de l'accessibilité de la maison communale et des services de police, la commune veillera à accompagner les personnes handicapées dans leurs démarches et demandes.

Il sera veillé à l'accessibilité et la praticabilité des espaces publics par les P.M.R. : élimination des obstacles sur les trottoirs, phases des feux piétons suffisamment longues, etc. Parallèlement, une offre de mobilité sera proposée afin de conserver à ces personnes une autonomie suffisante (chèques-taxi, navettes, etc.).

Dans l'espace public, il s'agira de fixer les priorités en matière de travaux visant à améliorer l'accessibilité de certains lieux, notamment en garantissant le respect des places de stationnement dédiées.

Des efforts seront menés pour intégrer les enfants handicapés au sein des écoles, crèches, activités extrascolaires, etc.

Une véritable politique d'inclusion des personnes handicapées sera menée dans tous les secteurs.

SANTÉ

La couverture de l'ensemble du territoire communal par une offre suffisante sera soutenue financièrement et matériellement : maisons médicales, consultations ONE, etc.

La diffusion d'information sera démultipliée : risques liés à certaines maladies, gestes simples à suivre au quotidien, liens entre l'environnement et la santé, bonnes pratiques d'hygiène de vie, lutte contre les assuétudes, éducation sexuelle, etc.

Des journées thématiques seront organisées autour d'affections répandues comme le diabète, l'obésité, la maladie d'Alzheimer, etc.

La santé publique passe également par la lutte contre les nuisances sonores (respect du Règlement Général de Police, concerts à Forest National, etc.), olfactives (centre de compostage) et la limitation des ondes électromagnétiques (antennes GSM) en maintenant leur niveau d'émission dans le cadre de la réglementation régionale en vigueur.

CULTURE

Forest se doit de mieux exploiter son potentiel culturel. La diversité locale en matière de cultures, de langues et d'âges doit conduire à la fois à rester éclectique et à lancer des passerelles permettant les échanges entre les différents mondes culturels. Les artistes forestois seront soutenus, soutenus et mis en valeur par la mise en place de projets artistiques fédérateurs : parcours d'artistes, manifestations thématiques, etc.

La commune poursuivra son soutien tant financier que logistique au centre culturel, ainsi qu'à l'Académie de musique. La complémentarité entre les sites du Brass et de l'Abbaye devra être exploitée au mieux. Le site de l'Abbaye revêt un grand potentiel qui devra être valorisé et revitalisé : réouverture de la brasserie, sécurisation, éclairage public, rénovation des jeux d'enfants, événements culturels, lieux de détente, etc. Bref, un pôle d'attraction incontournable sur la commune, aux alentours de la place Saint-Denis.

Le projet de bibliothèque francophone sur le site de l'Abbaye sera poursuivi et la bibliothèque sera intégrée au CCBI (catalogue collectif bruxellois informatisé).

L'octroi de chèques culture en faveur des populations socialement défavorisées sera poursuivi (article 27).

Des activités culturelles spécifiques destinées aux enfants seront développées dans des créneaux horaires qui correspondent à leur temps libre.

La commune favorisera les collaborations et synergies entre les initiatives culturelles francophones et néerlandophones, ainsi qu'avec d'autres communes.

SPORT

Le sport est un excellent vecteur d'émancipation et d'inclusion et sa pratique doit donc être rendue accessible pour le plus grand nombre, sans discrimination aucune et dans un esprit de *fair play*.

La gestion des espaces communaux dédiés à la pratique sportive se fera en bonne collaboration avec les clubs et associations. Parallèlement, l'accès aux infrastructures existantes (écoles, clubs, etc.) devra être facilité et étendu, avec priorité donnée aux forestois.

L'organisation d'événements sportifs de type « 24h sport » ou encore de compétitions inter- ou parascolaires sera encouragée. Des activités sportives spécifiques seront également proposées aux seniors et personnes handicapées.

ÉCONOMIE & COMMERCE

L'économie locale sera promue : la commune informera le public sur l'offre commerciale locale et jouera un rôle d'accompagnateur en facilitant la mise en place de petites entreprises et d'activités indépendantes. Avec le soutien d'Atrium, la commune restera attentive aux besoins et initiatives exprimés par les associations de commerçants, afin d'établir une dynamique commerciale positive (image, accessibilité, etc.).

Sur le plan des festivités, l'instauration d'une nouvelle animation urbaine sera envisagée au cœur de la commune : marché de Noël, marché artisanal, foire culinaire, etc.

Les clauses sociales seront encouragées dans les marchés publics afin d'encourager le recours aux entreprises d'économie sociale et aux entreprises de travail adapté.

Parallèlement, il sera veillé à ne pas faire peser sur les acteurs économiques de trop lourdes charges administratives ou fiscales.

La commune s'inscrira dans la dynamique régionale du New Deal Bruxellois pour l'Emploi et la Formation et des alliances Emploi-Environnement, qui ciblent les secteurs revêtant un potentiel de création d'emplois, comme les filières environnementales (construction durable, eau, déchets, etc.) et touristiques (rénovation du patrimoine, évènementiel, etc.).

La commune continuera à soutenir le projet-pilote de monnaie complémentaire *Eco-Iris*, lancé par la Région. Des réunions de concertation seront organisées périodiquement entre les commerçants et les autorités communales, par noyau commercial.

Dans un souci esthétique, les projets de décoration des vitrines commerciales vides seront encouragés ; les enseignes commerciales seront dans la mesure du possible intégrées au bâti existant.

L'accès à l'entreprenariat sera encouragé, en collaboration avec les coopératives d'activités.

Le tourisme sera promu en s'appuyant sur les festivités et le patrimoine remarquable de Forest (bâtiments, parcs, jardins, lieux culturels et historiques, etc.).

EMPLOI

La commune et les employeurs forestois poursuivront leurs efforts en faveur de la mise à l'emploi de Forestois.

Les différentes structures actives dans le secteur devront travailler en collaboration : Maison de l'Economie et de l'Emploi, Mission locale, ALE, CPAS, CEFA, PretNET, réseau associatif ; l'objectif étant d'aboutir à l'insertion socio-professionnelle d'un maximum de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi et de demandeurs d'emploi. Cela se traduira notamment par l'amélioration de la visibilité des offres d'emploi, des incitations visant à offrir une première expérience professionnelle, la stabilisation des emplois art. 60 et Activa, des stages en entreprises, un événement « Salon de l'Emploi et de la Formation ».

Dans un souci d'éviter l'offre de services redondante et de faciliter les démarches, il sera veillé à la collaboration et les complémentarités entre l'ensemble des dispositifs locaux et régionaux (Actiris, Bruxelles Formation, etc.) d'emploi et de formation.